



Argent non reçu après presque 4 mois

Par JIM

Bonjour,

J'ai connu un dénouement favorable au niveau des Prud'hommes, le jugement définitif à été rendu à la mi-mars 2026. J'ai ensuite envoyé dans la foulée les pièces demandées par mon avocat pour qu'il les transmette au mandataire judiciaire afin que ce dernier procède au versement des sommes me revenant, mais à ce jour, je n'ai toujours aucune nouvelle et bien sûr, aucun versement.

Cela va bientôt faire 4 mois, donc je voulais savoir si ce délai était normal, ou si je devais recontacter mon avocat.

Merci beaucoup par avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

M. Durant

Par kang74

Bonjour

De quelles pièces parlez vous ?

Il faut faire signifier le jugement quand on le reçoit : avez vous bien le jugement en main ?

Oui vous pouvez appeler votre avocat qui sait ou vous en êtes et sait aussi ce qu'il est prévu dans sa prestation .

Il est possible que l'employeur fasse appel, il est possible qu'on doive en passer par le recouvrement forcé .

Par hideo

bonjour,

Vous parlez de mandataire judiciaire

L'entreprise existe telle toujours??

Voir avec votre avocat il connaît votre dossier ,cest lui votre conseil.

Cordialement

Par JIM

Bonjour Kang74,

Merci pour votre réponse.

Je parle des pièces que mon avocat m'avait demandées après le jugement définitif en notre faveur, à savoir:

- Copie de la carte d'identité ou titre de séjour recto/verso
- Copie de la carte vitale et attestation de droits recto/verso
- Le mandat de recouvrement après l'avoir complété et signé.

Je les lui envoyées début avril 2026.

Le jugement m'avait été signifié par mail en mars 2026, avec en pièce-jointe le courrier officiel (décision).

Il m'avait dit qu'il ne manquerait pas de revenir vers moi dès réception des fonds, mais vu que ça date de mars, je me

posais des questions. Je vais le contacter en effet. Merci à vous !

Par JIM

Bonjour hideo,

Merci pour votre message.

L'entreprise pour laquelle je travaillais n'existe plus en effet (2019).

Je vais revenir vers lui en effet. Merci à vous.

Par Bazille

Bonjour,

Vous parlez d'un mandataire, judiciaire, donc je suppose que la société a été mise en liquidation judiciaire.

Le jugement des Prud'hommes est-il intervenu avant la clôture de cette procédure judiciaire ou après?

Normalement c'est le fond de garantie des salaires qui devrait intervenir.

Par JIM

Bonjour Bazille,

Merci pour votre réponse.

Oui c'est bien ça, la société avait été mise en liquidation judiciaire en 2019.

Suite à celle-ci, la société pour laquelle je travaillais n'a plus jamais donné suite aux courriers judiciaires (les gérants sont rentrés chez eux en Angleterre), mais j'ai eu droit à tout ce à quoi j'avais droit car l'AGS a repris la suite (dernier salaire non payé/congés payés, solde de tout compte etc).

Cependant, mon avocat avait remarqué qu'il y avait des choses anormales dans mon contrat de travail, donc il m'a conseillé de lancer une procédure devant les Prud'hommes.

Ce fut très long, mais ça a enfin été clôturé en mars dernier.